



DOMART SUR LA LUCE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION EXTRAORDINAIRE

Le mot du Maire



Chers Concitoyens, Chers amis

Il n'est pas courant pour un Maire de devoir alerter l'ensemble de sa population sur des faits très sérieux et pour moi très graves. Je suis très en colère :

Nul ne peut ignorer que le 1^{er} Janvier les Communautés de Communes Avre-Luce et Val de Noye ont été contraintes de fusionner par arrêté Préfectoral. Cette fusion ne passe pas un jour sans que nous ayons une mauvaise nouvelle !

La situation financière catastrophique laissée par le Val de Noye ne peut que nous donner des insomnies.

Aujourd'hui la CCALN, nouvelle formule, issue de la fusion n'est pas en état de boucler son budget. Le compte Administratif du val de Noye a été refusé suite à de graves anomalies. Un engagement de **6,755 000 Millions d'€** de travaux notamment pendant le dernier mois précédant la fusion a été initié. Même en stoppant tout, il faudra honorer les factures déjà présentées (774 000 €), des indemnités de résiliation (190 000 €) et rembourser les dotations (685 000 €), au total nous devrons **1 649 000 Million d'€**.

C'est pourquoi la CCALN, nouvelle formule, issue de la fusion a alerté toutes les autorités publiques dont le Préfet. Elle a aussi provoqué une conférence de presse ce jeudi et afin de prévenir toute la population une pleine page du courrier picard a été prise pour faire paraître un communiqué.

Cependant, sans aucune réponse précise ni écrite ce dernier refuse de la publier. Aussi la majorité des maires que recouvre la CCALN a décidé de faire suivre ce communiqué dans chaque commune.

Les citoyens et contribuables que nous sommes doivent être alertés de cette situation et surtout des conséquences dramatiques qui seront une hausse vertigineuse de nos impôts.

Ne pouvant passer sous silence cette information, j'ai donc décidé de vous alerter et de reproduire ci-dessous le communiqué de Pierre Boulanger, Président de La CCALN.

Je me tiens bien sûr à l'entière disposition de chacun pour lui donner toute information qu'il jugera utile.

En nous souhaitant des jours meilleurs !

**CCALN
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE LUCE NOYE**

**A l'attention des habitants de la CCALN, notre nouvelle Communauté
de Communes installée le 1^{er} janvier 2017, par la Loi, fusionnant la Com
de Com Avre Luce Moreuil et celle du Val de Noye.**

**A l'attention aussi de tous ceux qui, sur le territoire de la Somme, subissent les
avatars de ces fusions, ils pourront ainsi se reconforter en pensant qu'il y a
toujours pire ailleurs !!!**

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE LE PLUS MAUVAIS EXEMPLE DE NOTRE DEPARTEMENT

- Informés des 2016, de la fusion de nos communautés de communes, plutôt que d'utiliser cette année à la préparer dans la concertation, je regrette vivement que l'équipe dirigeante du Val de Noye, ait systématiquement rejeté toute proposition de rencontre pour mieux dissimuler leurs intentions de grandes dépenses juste avant notre fusion (ex : l'ordre de service pour une maison des services au public de 1 million 550 000 a été signé et lancé le 31 décembre 2016 à quelques heures de la fusion)
- Jean Claude LECLABART et les siens ont préféré tout au long de l'année, dénigrer le territoire de Moreuil et ses élus, tout en se présentant eux-mêmes comme d'excellentissimes gestionnaires, allant jusqu'à insinuer que le Val de Noye allait devoir renflouer les caisses de la CCALM !
- Pire, peut-être est-ce avec l'idée de vider leurs caisses avant l'arrivée des voisins, alors qu'ils ne pouvaient pas ignorer qu'elles étaient déjà vides, ils ont considérablement détérioré notre avenir commun, en nous laissant au 1^{er} janvier un déficit abyssal !

DES DEBUTS TRES COMPLIQUES POUR NOTRE CCALN

- Sûrement, très inquiets de nous voir entrer dans leurs comptes, ils ont tout tenté pour déstabiliser notre regroupement.
 - o Recours devant le Tribunal contre l'arrêté préfectoral puis contre notre élection. Bien sûr, les deux recours ont été rejetés, mais que de temps et d'argent perdus !

- Mise en congé du personnel encadrant tout le mois de janvier et ordres donnés semble-t-il à tous, de résister à la nouvelle équipe. Là aussi, peine perdue, avec patience et obstination, jour après jour, nous avons décortiqué « leur système »
 - Qu'avons-nous découvert ? les chiffres peuvent être vérifiés sur les sites du Trésor Public.
 - Des factures impayées dans les tiroirs (300 000 €), certes quelques recettes en face, mais qui ne compensaient en rien !
 - Une ligne de trésorerie (200 000 €) non remboursée en 2016 comme cela aurait dû se faire.
 - Une frénésie de travaux déclenchés entre **le 26 novembre et le 31 décembre**, sans visiblement, aucun plan de financement bouclé.
 - Certains nous demandent comment cela a-t-il pu être possible et pourtant :
 - Ont été lancés sans aucune concertation avec les élus de la CCALM, comme si d'avance ils n'existaient déjà plus :
 - Un ensemble tennistique de Jumel pour **1 700 000 €**
 - Un terrain de Football synthétique à Sourdon et vestiaires **1 740 000 €**
- En attendant, sont installés des bungalows que nous louons à Sourdon, plus de 4500 € / mois.
- Une Maison des Services au Public (actuelle école de Musique) **1 550 000 €**
 - Le futur siège social de notre CCALN à Sourdon : **1 490 000 €**
 - Un Office de Tourisme et une nouvelle Ecole de Musique (qui se terminent) **275 000 €**
- Au total : un engagement de **6,755 000 Millions d'€** de travaux pendant le dernier mois précédant la fusion.
- Quant aux plans de financement, avant de commencer les travaux, on peut se demander si ce n'est pas une véritable tartufferie !
- Des emprunts non demandés,
 - Des subventions du département et de la Région, non accordées voire déjà refusées !
 - Des fonds propres pour environ 30 % alors que leur déficit était déjà de 1 800 000 €.
 - Enfin et c'est plus grave, des avances sur les subventions de l'Etat (DETR – TEPCV) ont été encaissées et auraient été utilisées à d'autres fins, puisqu'il y semble qu'il y avait le feu dans la trésorerie...

Si nous ne reprenons pas les chantiers, il nous faudra les rembourser

RESUMONS : Même en stoppant tout, il faudra honorer les factures déjà présentées (774 000 €), des indemnités de résiliation (190 000 €) et rembourser les dotations (685 000 €), au total nous devons 1 649 000 €.

AUJOURD'HUI LA COLERE GRONDE ET S'AMPLIFIE COTE MOREUIL ET CHEZ BEAUCOUP D'ELUS DU VAL DE NOYE

- Depuis janvier, notre trésorerie qui provient aux deux tiers du secteur de Moreuil, sert aux remboursements des retards du Val de Noye,
- Le 09 mai, le Compte Administratif final de la CCALM a été entériné à l'unanimité.
(Pas de facture impayée, pas de Reste à réaliser, la CCALM s'est présentée sereine et transparente)
- Par contre, les comptes de la CCVN ont été rejetés pour trop d'ANOMALIES BUDGETAIRES
- L'endettement par habitant du Val de Noye a dépassé en 2016, celui d'Avre Luce Moreuil, alors que leurs revenus sont à peine de la moitié. Avec quoi, comptaient-ils payer une telle effervescence de travaux ?

A LA VEILLE DU VOTE DE NOTRE PREMIER BUDGET

Côté Moreuil : tout va bien, les quelques projets inscrits seront autofinancés

Côté Val de Noye, nous constatons d'emblée, après un premier examen et sans rien modifier, un trou à combler de 2 100 000 d'Euros !!! (Je me souviens que Jean Claude LECLABART et les siens se vantaient d'avoir des excédents budgétaires, alors que la quasi-totalité de leurs budgets annexes étaient déficitaires **de 2 611 000 €** (Complexe sportif du Val de Noye : - 653 000 € / Crèche : - 173 000 € / Déchets ménagers : - 633 000 € / ZAC d'Ailly sur Noye (dont l'Hôtel d'entreprise) : - 1 152 000 €)

Comment dès lors, boucler ce premier budget ? A ce jour, je n'ai pas la solution et c'est la première fois que cela m'arrive depuis 25 ans que je suis élu. J'ai interpellé le Préfet pour ses conseils via la Chambre Régionale des Comptes que j'attends.

MAIS, UNE FOIS PASSE CE CAP DU PREMIER BUDGET, NOUS N'EN RESTERONS PAS LÀ !

Nous avons aussi découvert, qu'une très grande quantité de délibérations prises par le Val de Noye, en 2015 et 2016 semble « fantôme », ayant été « rattachées » soit à des séances de Bureau, soit à des séances de Conseil communautaire, ce qui est rigoureusement **illégal**.

Même si certains avaient maintes fois tiré le signal d'alarme, cela explique que beaucoup d'élus de ce secteur, ignoraient ce qui se tramait, et ils ne peuvent en être tenus responsables. !!!

L'ensemble de notre équipe est inquiète, agacée, en colère et quelque peu découragée mais ne baissera pas les bras. Nous irons jusqu'au bout, d'abord pour que les coupables soient confondus, ensuite et surtout pour protéger notre territoire et sa population.

Pierre BOULANGER
Maire de Moreuil
Président de la CCALN
Conseiller départemental de la Somme

L'ensemble des maires du secteur de Moreuil cosignataires

Arvillers, Aubercourt, Beaucourt-en-Santerre, Berteaucourt-les-Thennes, Braches, Cayeux-en-Santerre, Démuin, Domart-sur-la-Luce, Fresnoy-en-Chaussée, Hailles, Hangard, Hangest-en-Santerre, Le Quesnel, Le Plessier-Rozainvillers, Mézières-en-Santerre, Morisél, Moreuil, Pierrepont-sur-Avre, Thennes, Villers-aux-Erables

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81